



BROCANTE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
29/07-19/08/2023
MODALITES D'ORGANISATION

- Les professionnels de l'antiquité et de la brocante inscrits au R.C.S. et titulaires des documents autorisant la pratique des foires et marchés à la brocante et antiquités seront seuls autorisés à ces manifestations.
- **Les candidatures ne seront retenues qu'après réception du bulletin d'inscription accompagné d'un chèque** du montant de la ou des brocantes à l'ordre du Trésor Public **d'une photocopie du document professionnel en cours de validité et de la carte d'identité recto-verso.**
- Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles.
- Les chèques versés seront restitués aux demandeurs dont le dossier n'aura pas été retenu.
- La participation à la précédente brocante, n'entraîne pas une priorité pour l'attribution d'un emplacement déterminé.
- Les marchands participants seront assurés obligatoirement contre tous les dommages.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou pertes et en cas d'intempéries ou de catastrophes naturelles.
- Les stands non occupés à 8 h le jour de la manifestation seront redistribués, sans remboursement à l'exposant absent, quel qu'en soit le motif.
- L'exposant qui, ayant réservé, ne viendra pas sans raison et sans nous avoir prévenu une semaine avant, ne sera plus sollicité pour l'année suivante.
- Le déballage des marchandises se fera le matin à partir de 6 heures, le remballage se fera le soir à partir de 18h00.
- Les brocanteurs sont dans l'obligation de se garer à l'ancienne gare de marchandises, cour de la gare ou au parking des serres.
- **Tout véhicule est interdit sur et aux abords de la Brocante en dehors des heures de déballage.** Les véhicules des brocanteurs ne devront pas stationner boulevard De Gaulle, place Bernard Lhez et rue Emilie de Rodat.
- La Brocante est rigoureusement interdite à tout marchand ambulant.

Les exposants s'engagent à :

- **Respecter les consignes de sécurité compte tenu de la circulation routière sur le boulevard du Guiraudet et rue E de Rodat.**
 - Ne pas sous-traiter tout ou partie de leur emplacement.
 - **Ne pas exposer et vendre des marchandises neuves ou des copies,** sont également interdits les pierres dures et ivoire d'Extrême Orient. Les marchands devront remettre à la demande de tout acheteur, un certificat de garantie.
 - **Décorer agréablement leur stand.**
 - Ne pas dégarnir leur stand avant la fin de la Brocante.
- **Les emplacements devront être laissés en parfait état de propreté**, nous vous remettrons à cet effet des sacs poubelles.
- En signant leur demande de participation, les exposants s'engagent à respecter le présent règlement.